

(cf. Guide technique Affelnet-Lycée diffusé courant avril)

Application nationale informatisée permettant la gestion des opérations d'affectation pour les paliers d'orientation 3^e et 2^{de}. Elle traite simultanément les vœux des élèves pour l'accès aux différentes voies de formation selon les priorités et critères définis par les politiques nationales, académiques et départementales.

CANDIDATS ET VŒUX

CANDIDATS	VŒUX						
	1CAP2	2 ^{de} PRO	2 ^{de} GT / spécifique	1 ^{re} Techno	1 ^{re} Pro	1CAP1	1BMA2
3 ^e	X*						
2 ^{de} GT / spécifique	X			X*	X ^(P)	X	X
1CAP2	X ^{(AS) (R)}	X*					
2 ^{de} Pro	X	X ^{(AS) (R)}	X*	X ^(P)	X ^{(AS) + (P)}		
1 ^{re} G / 1 ^{re} T				X ^{(AS) (R)}	X ^(P)		
1 ^{re} Pro				X ^(P)	X ^(FM)		
1 ^{re} CAP				X ^(P)	X		X
EANA / MLDS / RFI	X*						

* admission possible sous réserve d'avoir obtenu une décision conforme

(AS) autre spécialité/série ou redoublement

(R) autre spécialité ou redoublement

(P) passerelle : vœux soumis à commission (cf. fiche 17), hors familles des métiers et 2^{de} GT vers 1^{re} pro.

(FM) Uniquement pour les élèves doublant en 1^{re} Pro issue de Famille de métiers

CRITERES D'AFFECTATION

L'affectation d'un candidat est décidée en fonction :

- de la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement ou à l'issue de la commission d'appel,
- de ses vœux,
- de son classement en fonction d'un barème,
- de ses choix de formation,
- du LSU et/ou des résultats scolaires de l'année scolaire en cours,
- des critères géographiques pour la voie générale et technologique (cf. fichiers Excel 9-11 / 9-12 / 9-13 / 9-14 / 9-15 / 9-16),
- des critères liés à sa classe d'origine (MEF),
- des capacités d'accueil dans la formation et l'établissement demandés,
- d'éventuelles situations particulières pouvant donner lieu à des majorations de barème.

En cas d'ex-aequo (barème égal) les élèves concernés sont départagés par des critères d'affectation supplémentaires définis au niveau académique.

FORMATIONS CONCERNEES

- Formations **sous statut scolaire** :
 - de l'enseignement public du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture
 - de l'enseignement privé sous-contrat (1CAP2, 2^{de} PRO et **2^{de} GT**) et de l'agriculture « Soppes-sur-Loing » (cf. fiche 14) sous réserve d'avoir réalisé un entretien avec l'établissement d'accueil.
- Formations **en apprentissage** :
 - organismes de formation par apprentissage publics/privés (cf. fiche 12)

L'affectation **est académique** et repose sur les critères d'affectation. Afin de conseiller au mieux les élèves et les inviter à diversifier leurs vœux, il est important de prendre en compte l'indicateur d'attractivité des formations (cf. *bilan de l'affectation 2021 diffusé par le SAIO, le 28/09/2021*).

Priorités académiques (cf. *Guide technique Affelnet-Lycée*)

- Déclenchement d'une majoration de barème, en fonction **du MEF d'origine**.
- D'éventuels bonus sous réserve d'un avis favorable d'une commission départementale.

Modalités de saisie des vœux

- **1^{re} année de CAP** (cf. *annexe 9-7-1*)
 - Sur une spécialité
 - Sur un pôle de qualification regroupant plusieurs spécialités
- **2^{de} professionnelle** (cf. *annexe 9-7-2*)
 - Sur une spécialité
 - Sur une 2^{de} pro commune rassemblant plusieurs options à choisir dans l'établissement
 - Sur une 2^{de} pro famille de métiers
- **1CAP1** (cf. *annexe 9-6-3*) **Réservé uniquement aux élèves de 2^{de} GT**
 - Sur une spécialité
- **1BMA2** (cf. *annexe 9-7-4*)
 - Procédure particulière se référer à la fiche technique n°13.
- **1^{re} professionnelle** (cf. *annexe 9-7-5*)
 - Sur une spécialité
 Saisie **obligatoire** des vœux en 1^{re} pro (cf. *fiche 9-6*) : 2^{de} pro familles des métiers


Cas particuliers - Formations en apprentissage (cf. *fiche 12*)

- Vœu décliné par formation et par organismes (cf. *catalogue des vœux*)

Saisie conseillée de vœux sous statut scolaire

Au-delà de la décision d'orientation et des critères d'affectation, celle-ci repose essentiellement sur la zone géographique de recrutement liée à la résidence (domicile) d'un représentant légal des élèves. La continuité pédagogique avec le collège ou le lycée d'origine peut faire l'objet d'une attention particulière.

Modalités de saisie des vœux

- **2^{de} GT**
 - Saisie obligatoire d'un vœu sur chacun des lycées de secteur (cf. *fichiers Excel 9-11/9-12/9-13*)
 - Saisie d'un vœu spécifique, sans prise en compte de la zone géographique, pour les demandes de :
 - 2^{de} binationale ou 2^{de} internationale (cf. *fiches 18/19*)
 - 2^{de} spécifique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) (cf. *annexe 9-8*)
 - 2^{de} création culture design (CCDES) (cf. *annexe 9-8*)
 - 2^{de} écologie agronomie et territoire développement durable (EATDD) (cf. *annexe 9-8*)
 - 2^{de} générale et technologique du privé : vœu décliné par établissement d'accueil
 - **1^{re} Technologique (hors STAV** cf. *fiche 29*)
 - Saisie **obligatoire** des vœux en 1^{re} technologique pour l'ensemble des élèves orientés dans cette voie
 - Affectation sur la série sauf pour STL (affectation sur la spécialité)
 - **Pour les élèves issus de 1^{re} doublant ou en réorientation : création du dossier de l'élève à partir de son INE pour la saisie des vœux**
 - Affectation sur la base d'un rapprochement établissement entre les lycées d'origine et d'accueil définis par le DASEN. (cf. *dpt 77 :9-14 : les élèves n'ayant pas la série demandée dans leur lycée d'origine, bénéficient de la même priorité que les montants pédagogiques sur l'ensemble des établissements la proposant. / dpt 93 : 9-15 / dpt 94 : 9-16*).
- NOUVEAU**  Elève déménageant d'un département à l'autre à l'intérieur de l'académie : un bordereau (cf. *fiche 9-10*) doit être transmis par l'établissement d'origine à la DSDEN du département d'accueil pour une prise en compte de la nouvelle sectorisation.

PROCEDURES

9-3

(cf. guide technique Affelnet-Lycée diffusé courant avril)

AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

cf calendrier
établissement

Transmission du dossier d'affectation complet à l'établissement d'origine pour les non utilisateurs de TSA

Du
09 au
31 mai

Connexion au téléservice affectation (TSA) pour les élèves de 3^e (cf. fiche 3)

- Saisie jusqu'à 15 vœux classés par ordre de préférence : **10 vœux maximum pour une même académie.**
- L'établissement reste le garant du respect des procédures. Il accompagne les représentants légaux dans leur démarche et leur suivi.

A partir du
1^{er} juillet

Réception des résultats

- Consultation et téléchargement possible des résultats

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

À partir
de mars

Information des représentants légaux

- Sur la procédure et le calendrier d'affectation
- Sur le téléservice affectation (TSA) pour les élèves de 3^e
- Transmission du dossier d'affectation pour les élèves ne pouvant pas utiliser TSA

À partir du
1^{er} juin

Suivi des vœux saisis dans TSA

- Vérification des vœux basculés dans Affelnet via TSA afin de les compléter si besoin
- Pour les vœux hors académie, réception automatique des codes de connexion Affelmap (cf. fiche 10) pour saisir les évaluations et la décision d'orientation)

Du 09 mai
au
15 juin
(18h)

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée (cf. catalogues des vœux diffusés avant l'ouverture de l'application)

- Saisie dans l'ordre des vœux émis par le candidat sur le dossier.
- Saisie des vœux soumis aux commissions départementales **avant le 27 mai, dernier délai.**
- Affectation en 2^{de} GT : saisie **obligatoire** d'un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.
- Transmet la fiche récapitulative de saisie des vœux aux représentants légaux pour signature obligatoire. Conserve un exemplaire en cas de recours.
- Vérifie :
 - qu'un vœu soit au moins saisi pour les élèves de 3^e, pour les élèves de 2^{de} pro famille de métiers vers une 1^{re} pro et de 2^{de} GT orientés en 1^{re} techno
 - l'intégration des résultats scolaire (LSU / notes)
 - la cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de Siecle-Orientation
- **Toute erreur de saisie est irréversible une fois que l'application Affelnet-Lycée a tourné.**

Jusqu'au
20 juin
(12h)

Décision d'orientation suite aux conseils de classe ou de la commission d'appel

- Modification, saisie ou suppression des vœux en fonction de la décision d'orientation prononcée à l'issue du conseil de classe ou de la commission d'appel (cf. **fiche de vœux en cas d'appel** préalablement complétée par les représentants légaux (cf. fiches 6-1 / 6-2)).
- La décision de la commission d'appel est définitive. Si les représentants légaux refusent de formuler des vœux conformément à cette décision, l'élève ne participera pas à Affelnet-Lycée. Dans ce cas, saisie **obligatoire** du vœu de recensement : VR « ne participe pas à l'affectation ».

du 22 au
24 juin
(12h)

Sécurisation uniquement en 1^{re} technologique (cf. catalogues des vœux consultables à partir du 22 juin)

- Identification des élèves susceptibles de ne pas être affectés suite aux résultats provisoires d'Affelnet-Lycée.
- Saisie de vœux complémentaires en accord avec l'élève et ses représentants légaux. **Les vœux initiaux ne doivent en aucun cas être modifiés.**

AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

03 juin

Remontées des places vacantes en voie professionnelle par le biais d'un fichier en ligne (*cf. mail du SAIO envoyé courant mail*).

- **1^{re} professionnelle (hors familles des métiers)**



- Toutes les formations dispensées sont affichées dans Affelnet-Lycée avec au moins **1 place**.
- De nouvelles places vacantes peuvent être déclarées jusqu'au tour Affelnet-Lycée (24 juin).

RESULTATS ET INSCRIPTION TOUR PRINCIPAL

A partir
du
1^{er} juillet

Diffusion des résultats aux établissements

- Etablissement d'**origine** : transmet les **résultats** de l'affectation à leurs élèves le **1^{er} juillet**, 2^e jour du DNB.
- Etablissement d'**accueil** : transmet les **notifications** d'affectation ou **d'admission** aux représentants légaux.

du 1^{er} juillet
au 06 juillet
(12h)

Inscriptions dans les établissements d'accueil

- Télé-inscription possible pour les représentants légaux (*cf. fiche 3*) uniquement pour les élèves affectés sur les formations du palier 3^e.

TOURS SUIVANTS

9-4

(cf. Guide technique Affelnet-Lycée)

Formations d'accueil concernées

NOUVEAU

- 2^{de} professionnelle / 1^{re} année de CAP
- 1^{re} professionnelle

Modalités de saisie (*cf. catalogue des vœux*)

- A chaque nouveau tour, les **vœux précédemment formulés sont supprimés**, mais l'ensemble des informations relatives aux élèves (identification, saisie des évaluations/notes) est conservé. Les établissements d'origine peuvent saisir de nouveaux vœux sur les places déclarées vacantes.
- La liste des élèves qui apparaît dans « saisie des vœux » correspond aux **élèves non affectés et ceux n'ayant fait qu'un vœu de recensement**.

Public concerné

- **Tour suivant 1**
 - Elèves restés sans affectation à l'issue du tour principal
 - Elèves n'ayant pas participé au tour principal



Pour les 1^{res} professionnelle peuvent candidater : les non affectées issus de 2^{des} GT, de 2^{des} pro famille de métiers et de T^{es} CAP.

Pour les cas particuliers : contacter le service de scolarité de la DSDEN de votre département

- **Tour suivant 2**
 - Elèves restés sans affectation au tour suivant 1
 - Elèves affectés mais n'ayant pas procédé à leur inscription avant le 29 août
 - Elèves inscrits mais non présents le jour de la rentrée scolaire
 - Elèves n'ayant pas participé au tour suivant 1
 - Elèves ayant changé de domicile

CALENDRIER		
ETAPES	TOUR SUIVANT 1	TOUR SUIVANT 2
Remontées des places vacantes au SAIO : http://bit.ly/remonte2juin	07 juillet (12h)	07 septembre (12h)
Envoi du catalogue des vœux par le SAIO	08 juillet	08 septembre
Saisie des vœux	du 08 au 12 juillet (12h)	du 08 au 12 septembre (12h)
Résultats	12 juillet	12 septembre
Fin des inscriptions	29 août	16 septembre

ZONE GÉOGRAPHIQUE DE RECRUTEMENT POUR L'AFFECTATION EN 2^{DE} GT

9-5

Article D211-11 du code de l'éducation

AFFECTATION DANS LE LYCEE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE DE RECRUTEMENT

Principe

L'affectation repose principalement sur la domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève. Elle dépend de la zone géographique de recrutement à laquelle appartient l'élève. Cela est traduit par une majoration de barème dans l'application Affelnet-Lycée.

Multi-sectorisation

Lorsque l'élève est domicilié sur une commune disposant de plusieurs lycées de secteur, des ordres de priorité différents peuvent être définis par le DASEN au regard des contraintes de la zone géographique.

Vœux

Les représentants légaux doivent formuler le vœu dans le(s) établissement(s) de la zone géographique de recrutement. Le cas échéant, le chef d'établissement d'origine doit le(s) saisir. En cas de saisie des 10 vœux, sans aucun vœu de secteur, le chef d'établissement doit reprendre le dialogue avec les représentants légaux. En cas de refus, le chef d'établissement doit leur faire signer le document (téléchargeable sous DOPAE) stipulant qu'ils courent le risque de voir leur enfant non affecté à l'issue du tour principal. Les dossiers des élèves concernés seront étudiés en commission d'ajustement.

Situations particulières

- Pour les élèves pratiquant une langue vivante 1 non enseignée dans le(s) lycée(s) de secteur, un bordereau « montée pédagogique langue vivante » (cf. annexe 9-9) doit être adressé à la DSDEN du département concerné.
- Les élèves boursiers bénéficient d'une bonification supplémentaire favorisant leur affectation sur le(s) lycée(s) de zone géographique de recrutement (bonus mixité).

AFFECTATION DANS UN LYCEE HORS ZONE GEOGRAPHIQUE DE RECRUTEMENT

Les représentants légaux ont la possibilité de formuler des vœux en dehors de la zone géographique de recrutement, à condition de faire figurer, parmi les vœux, le(s) lycée(s) de secteur. Ils peuvent compléter un formulaire de demande d'assouplissement de la carte scolaire (cf. fiche 25) uniquement si la demande relève d'un des **critères de priorité définis au niveau national** (cf. fiche 25-2).

La demande :

- porte exclusivement sur le **vœu n°1 en 2^{de} GT**
- est traitée en fonction des **critères de priorité définis au niveau national** (cf. fiche 25-2)
- est satisfaite dans la limite de la capacité d'accueil, après l'affectation des élèves du secteur

Lorsque plusieurs motifs peuvent être invoqués, **un seul dossier** doit être constitué. Dans ce cas, seul le motif correspondant à l'ordre de priorité le plus élevé est étudié dans le cadre de la recevabilité de la demande.

PRINCIPES DEPARTEMENTAUX

Le recrutement des établissements proposant la 2^{de} GT est organisé selon de **grandes priorités hiérarchisant l'accès des élèves**.

Priorités	77 <i>cf. fichier excel 9-11 Guide détaillé 77 ZONE GEO 2^{de} GT R22</i>	93 <i>cf. fichier excel 9-12 Guide détaillé 93 ZONE GEO 2^{de} GT R22</i>	94 <i>cf. fichier excel 9-13 Guide détaillé 94 ZONE GEO 2^{de} GT R22</i>
Priorité 1	Montant relevant du cœur de secteur		
Priorité 2	Montant relevant du cœur de secteur élargi		
Priorité 3	Entrant sur le secteur	Montant sur le secteur élargi Entrant sur le secteur	/

OBJECTIF

Permettre à chaque élève concerné de solliciter la spécialité de son choix au sein de sa famille de métiers, qu'elle soit ou non proposée dans son établissement d'origine.

CRITERES

L'affection repose sur :

- la capacité d'accueil de l'établissement dans la spécialité demandée,
- l'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement)
- les notes de l'élève dans les matières en lien avec la spécialité souhaitée.

PUBLIC CONCERNE

- Elève de 2^{de} professionnelle issus de famille de métiers
- Elèves doublant de 1^{re} pro professionnelle (même spécialité, même établissement)

PROCEDURE AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE

À partir
de mars

Recensement des vœux (cf. 9-7-2)

- Transmission du dossier d'affectation lycéen aux élèves.

du 09 mai
au
15 juin
(18h)

Affelnet-Lycée

- Saisie **obligatoire** des vœux en 1^{re} professionnelle pour chaque élève concerné, **dont au moins un vœu de précaution dans l'établissement** (la saisie sur l'ensemble des spécialités de l'établissement d'origine est fortement recommandée), même :
 - pour une montée pédagogique
 - si l'ensemble des spécialités de bacs professionnels en lien avec la 2^{de} pro famille de métiers est proposé dans l'établissement
 - à titre exceptionnel, pour les élèves admis à doubler la 1^{re} professionnelle dans l'établissement d'origine : création manuelle du dossier de l'élève à partir de son INE pour saisir le vœu correspondant afin de lui assurer une place.



Lorsque l'élève sollicite un autre établissement au motif que la spécialité souhaitée n'est pas dispensée dans son établissement, le chef d'établissement doit informer les représentants légaux de la saisie d'un vœu de précaution sur au moins l'une des spécialités présentes dans l'établissement d'origine.

- Pôles de qualification : le choix de la spécialité intervient en fonction des modalités pédagogiques de l'établissement d'accueil
- Famille de métiers : le choix d'un domaine d'activité intervient en fin de 3^e et la spécialité est arrêtée fin de 2^{de}

CAP EN 2 ANS

9-7-1

SPÉCIALITÉS		
ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE	ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE	MENUISIER FABRICANT*
AGENT DE PROPRIÉTÉ ET D'HYGIÈNE	FERRONNIER D'ART	MÉTIERS DE L'AGRICULTURE
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.*	FLEURISTE	MÉTIERS ENTRETIEN TEXTILES OPT. A / OPT. B
CARRELEUR MOSAÏSTE	FROID ET CLIMATISATION	MÉTIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU
MÉTIERS DE LA COIFFURE	INSTALLATEUR SANITAIRE	OPÉRATEUR LOGISTIQUE
CHARPENTIER BOIS*	INSTALLATEUR THERMIQUE*	PÂTISSIER
COMM. SERV. HOTEL-CAFÉ-RESTAURANT	JARDINIER PAYSAGISTE	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVÊTEMENT
CONDUCT. ENGIN TVX PUB. CARRIÈRES	MAÇON	PREP. & REAL. OUVRAGES ÉLECTRIQUES
CONSTRUCTEUR CANALISATIONS T. P.	MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.	PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS
CONSTRUCTEUR OUV. BAT. ALU. VER. M. S.	MAINT. MAT. OPT. C ESP.VERTS*	PROPRETE ENVI URBAIN COLLEC. RECYCL
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	MAINT. MAT. OPT.MAT.TP MANUTENTION*	REAL. IND. CHAUD. SOUD. OPT.A CHAUD.
CUISINE	MAINT. VEHIC.AUTO OPT. MOTOCYCLES	SERRURIER MÉTALLIER
ÉBÉNISTE	MAINT. VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART.*	SIGNALETIQUE ET DÉCORS GRAPHIQUES
EMPLOYÉ TECHNIQUE DE LABORATOIRE	MAROQUINERIE	STAFFEUR ORNEMANISTE
ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	* Ces formations sont proposées en pôle de qualification selon les établissements

PÔLES DE QUALIFICATION NIVEAU III

DPT	ÉTABLISSEMENTS	VILLES	SPECIALITES	POLES DE QUALIFICATION
77	DU GUE A TRESMES	CONGIS	DECORATION EN CERAMIQUE MODELES ET MOULES CERAMIQUES	MÉTIERS DE LA CERAMIQUE
	P. DE COUBERTIN	MEAUX	ASSIST. TECHN. EN MILIEU FAMIL. ET COLLECTIF PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	SERVICES LIÉS A L'ALIMENTATION ET A L'HYGIENE
	LES PANNEVELLES	PROVINS	ASSIST. TECHN. EN MILIEU FAMIL. ET COLLECTIF PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	
	CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE	ASSIST. TECHN. EN MILIEU FAMIL. ET COLLECTIF PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	
	SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL	ASSIST. TECHN. EN MILIEU FAMIL. ET COLLECTIF PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	
93	JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS	ASSIST. TECHN. EN MILIEU FAMIL. ET COLLECTIF PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATIONS	
77	LPO DE COULOMMIERS	COULOMMIERS	MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES	MAINTENANCE DE MATÉRIEL
			MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.	
			MAINT.MATERIELS OPT.C ESP. VERTS	
			MAINT.VEHIC.OPTB VEHIC.TRANS.ROUT	MAINTENANCE DE VÉHICULES
			MAINT.VEHIC.OPTA VOIT.PARTICUL.	
			PEINTURE EN CARROSSERIE	
93	J. PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS	REPARATION DES CARROSSERIES	MÉTIERS DE LA CARROSSERIE
			REPARATION DES CARROSSERIES	
	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE	PEINTURE EN CARROSSERIE	
			REPARATION DES CARROSSERIES	
77	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	CHARPENTIER BOIS	MÉTIERS DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT
			CONSTRUCTEUR BOIS	
			MENUISIER FABRICANT	
93	CL. NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS	MENUISIER INSTALLATEUR	
			MENUISIER FABRICANT	
	F. BARTHOLDI	ST DENIS	MENUISIER INSTALLATEUR MENUISIER FABRICANT	

PÔLES DE QUALIFICATION NIVEAU III				
DPT	ÉTABLISSEMENTS	VILLES	SPECIALITES	POLES DE QUALIFICATION
77	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	INSTALLATEUR SANITAIRE ET THERMIQUE
			MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	
94	S. DE CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	
			MONTEUR INSTALLATIONS THERMIQUES	

2^{DE} PROFESSIONNELLE	9-7-2
---------------------------------------	--------------

SPÉCIALITES		
ALIMENTATION BIO-INDUSTRIES LABORATOIRE	ÉTUDE ET DÉFINITION INDUSTRIELLE	PHOTOGRAPHIE
ANIMATION-ENFANCE PERSONNES AGEES	GESTION POLLUTIONS PROTEC. ENVIRON.	RÉPARATION DES CARROSSERIES
ARTIS. & MET. ART : COM.VISUELLE. PLURI-MÉDIA	HYGIENE PROPLETE STÉRILISATION	SERV. AUX PERSONNES ET TERRITOIRES
ARTIS. & MET. ART : MARCHANDISAGE VISUEL	MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS
ARTIS. & MET. ART : TAPIS.D'AMEUBLT	MÉTIERS DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES	TECH. EN EXPÉRIMENTATION ANIMALES
CONDUCT TRANS ROUTIER MARCHANDISES	MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ	
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	OPTIQUE LUNETTERIE	

FAMILLES DE MÉTIERS	
FAMILLE DE METIERS	SPECIALITE
CONSEIL VENTE	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE
METIERS DE L'AERONAUTIQUE	AERONAUTIQUE OPT. AVIONIQUE AERONAUTIQUE OPT. STRUCTURE AERONAUTIQUE OPT. SYSTEMES
METIERS DE L'AGENCEMENT, DE LA MENUISERIE ET DE L'AMEUBLEMENT	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATERIAUX ASSOCIÉS ÉTUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT
METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN ETRE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE METTIERS DE LA COIFFURE
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT / TRAVAUX PUBLICS MENUISERIE ALUMINIUM VERRE / OUVRAGES DU BAT. : MÉTALLERIE / TECHNICIEN DU BAT. : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE
METIERS DES ETUDES ET DE LA MODELISATION NUMERIQUE DU BATIMENT	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT : OPT. A / OPT. B TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	ASSISTANCE À LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES LOGISTIQUE / ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES
METIERS DE L'HOTELLERIE RESTAURATION	COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION CUISINE
METIERS DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DE LA COMMUNICATION	FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE REALISATION DE PRODUITS IMPRIMES ET PLURIMEDIA : OPT. A / OPT. B
METIERS DE LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET DES VEHICULES	MAINTENANCE DES VEHICULES OPT. A / OPT. B / OPT. C MAINTENANCE DES MATERIELS OPT. A / OPT. B / OPT. C
METIERS DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISEES	PROCEDES DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS- CARTONS MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS CONNECTES
MÉTIERS DE LA REALISATION D'ENSEMBLES MECANIQUES ET INDUSTRIELS	MICROTECHNIQUES TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE TRAITEMENTS DES MATERIAUX TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES OPT. A / OPT. B
MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT	MÉTIERS DE L'ACCUEIL MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPT. A / OPT. B
METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ENERGETIQUE	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR MÉTIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES SYSTEMES NUMERIQUES OPT. A / OPT. B / OPT. C
NATURE, JARDIN, PAYSAGE, FORET	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
PRODUCTIONS	CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE PRODUCTIONS HORTICOLES

COMMUNES	
2 ^{DE} COMMUNE	SPECIALITE
ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES À LA PERSONNE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE : OPT. A / OPT. B
MÉTIERS DU CUIR	MÉTIERS DU CUIR : MAROQUINERIE

SPÉCIALITÉS			
DPT	ETABLISSEMENTS	COMMUNES	1CAP1
77	ANTONIN CAREME	SAVIGNY-LE-TEMPLE	EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANT
	CAMPUS DE COULOMMIERS	COULOMMIERS	CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES
93	APPLICATION DE L'ENNA	SAINT-DENIS	SERRURIER METALLIER
	NICOLAS-JOSEPH CUGNOT	NEUILLY-SUR-MARNE	PEINTURE EN CARROSSERIE
94	ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
	CAMILLE CLAUDEL	VITRY-SUR-SEINE	EMPL.VENTE SP. : SERVIC.CLIENTELE
	JACQUES BREL	CHOISY-LE-ROI	ÉBÉNISTE
	JEAN MACE	VITRY-SUR-SEINE	PREP. ET REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES
	LA SOURCE	NOGENT-SUR-MARNE	METIERS MODE CHAPELIER-MODISTE

BREVET DES METIERS D'ART

9-7-4

1 BMA 2			
DPT	ETABLISSEMENTS	COMMUNES	BMA
77	DU GUÉ A TRESMES	CONGIS-SUR-THEROUANNE	CÉRAMIQUE (recrutement national)
			VOLUMES:STAFF MATERIAUX ASSOCIES (recrutement national)
			GRAPH.DECOR OPT.A LETTRES DECOR
93	EUGENE HENAFF	BAGNOLET	GRAPH.DECOR OPT.A LETTRES DECOR
			ÉBÉNISTE
94	ADOLPHE CHERIOUX	VITRY-SUR-SEINE	GRAPH.DECOR OPT.B DECO.SURF.VOLUM
	JACQUES BREL	CHOISY-LE-ROI	ÉBÉNISTE

Quelle que soit la 1^{re} pro demandée, les élèves doublant de 2^{de} GT font l'objet d'un bonus supplémentaire.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	SPECIALITES PRIORITAIRES	
	PRIORITE 1	PRIORITE 2
ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	2 ^{de} GT (et spécifiques)	CAP Accompagnement éducatif petite enfance CAP Assistant technique en milieu familial et collectif CAPA Serv. aux pers. et vente en esp. rural DEAS (aide-soignante) DEAP (auxiliaire de puériculture)
AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT		CAP Carreleur mosaïste CAP Menuisier, fab. Men. mobilier et agencement CAP Menuisier installateur CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Staffeur ornemaniste
ANIMATION-ENFANCE ET PERSONNES AGEES		CAP Accompagnement éducatif petite enfance CAPA Serv. aux pers. et vente en esp. rural Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
ARTISANAT ET METIERS D'ART - Option communication visuelle pluri média		CAP Signalétiques et décors graphiques
ARTISANAT ET METIERS D'ART - Option ébéniste		CAP Ébéniste
ARTISANAT ET METIERS D'ART - Option marchandisage visuel		CAP Signalétique et décors graphiques
ARTISANAT ET METIERS D'ART - Option tapissier ameublement		CAP Tapissier tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier tapissière d'ameublement en siège
ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITES		/
COMMERCIALISATION & SERVICES EN RESTAURATION		CAP Commercialis. et serv. en hôtel-café-restaurant
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES		2 ^{de} GT (et spécifiques) (sous réserve d'être titulaire du permis B)
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	2 ^{de} GT (et spécifiques)	CAP Peinture en carrosserie CAP Réparation des carrosseries
CUISINE		CAP Cuisine
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE		CAP Esthétique cosmétique parfumerie
ÉTUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	CAP Installation thermique / sanitaire CAP Menuisier aluminium-verre CAP Menuisier Fab. Agencement CAP Menuisier installateur CAP Serrurier métallier CAP Électricien	2 ^{de} GT (et spécifiques)
ÉTUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT	2 ^{de} GT (et spécifiques)	/
FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES, ROUTAGE		/
GEST. POLLUT. ET PROTECT. DE L'ENVIRONNEMENT		CAP Propreté de l'envir. urbain-collecte et recyclage
HYGIENE PROPRETE ET STERILISATION		CAP Production et service en restaurations CAP Agent de propreté et d'hygiène CAP Assistant tech. en milieux familial et collectif CAP Employé technique de laboratoire CAP Maintenance de bâtiment de collectivités
LOGISTIQUE		CAP Opérateur logistique
MAINTENANCE DES MATERIELS		CAP Maintenance des matériels
MAINTENANCE DE VEHICULES		CAP Maintenance des véhicules automobiles
MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION CONNECTES	CAP Électricien	2 ^{de} GT (et spécifiques)
	CAP Maintenance des matériels	
	CAP Maintenance des véhicules	
	CAP Monteur en installations sanitaires	
	CAP Monteur en installations thermiques	
MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE	2 ^{de} GT (et spécifiques)	CAP Réal. indus. Chaud. / soudage CAP menuisier aluminium-verre CAP Serrurier-métallier
METIERS DE L'ACCUEIL		CAP Équipier polyvalent du commerce
METIERS DE LA COIFFURE		CAP Métiers de la coiffure
METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE		CAP Équipier polyvalent du commerce
METIERS DU CUIR (2 ^{DE} COMMUNE)		CAP Maroquinerie
METIERS ELECT. ENVIRON. CONNECTES		CAP Électricien

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL	DIPLOMES PRIORITAIRES	
	PRIORITE 1	PRIORITE 2
METIERS DE LA MODE - VETEMENTS	2 ^{de} GT (et spécifiques)	CAP Métiers de la mode - vêtement flou et tailleur CAP Métiers de la mode : chapelier-modiste CAP Maroquinerie
MICROTECHNIQUES		/
ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES		CAP opérateur logistique
OPTIQUE LUNETTERIE		/
OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE		CAP Menuisier aluminium-verre CAP Réal. indus. Chaud. / soudage, opt. A CAP Serrurier-métallier
PHOTOGRAPHIE		
PROC. DE LA CHIM., DE L'EAU ET DES PAP-CARTONS		/
REALISATION DE PROD. IMPRIMES ET PLURIMEDIA		
REPARATION DES CARROSSERIES		CAP Réparation des carrosseries CAP Peinture en carrosserie
SYSTEMES NUMERIQUES		/
TECHNICIEN. DU BATIMENT : ORG. ET REALIS. DU GROS ŒUVRE		CAP Carreleur mosaïste
		CAP Constructeur de routes
		CAP Constructeur de rés. de canalisations TP
		CAP Conducteur d'engins T.P. carrières
		CAP Maçon
		CAP Menuisier installateur
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE		CAP Métier du plâtre et de l'isolation
		CAP Ferronnier d'art CAP Réal. indus. chaud. / soudage CAP Serrurier-métallier
		CAP Charpentier bois CAP Constructeur bois CAP Ébéniste CAP Menuisier, fab. men. mob. agencement CAP Menuisier installateur CAP Arts du bois
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS		CAP Carreleur mosaïste CAP Cond. d'engins de TP - carrières CAP Maçon CAP Menuisier, fab. Men. mob. agencement CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Monteur en isolation therm. et acoustique CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Serrurier-métallier
		CAP Ébéniste CAP Menuisier fab. men. Mob. agencement CAP Menuisier installateur
		CAP Carreleur mosaïste CAP Cond. d'engins de TP - carrières CAP Maçon CAP Menuisier, fab. Men. mob. agencement CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Monteur en isolation therm. et acoustique CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Serrurier-métallier
		CAP Ébéniste CAP Menuisier fab. men. Mob. agencement CAP Menuisier installateur
		CAP Carreleur mosaïste CAP Cond. d'engins de TP - carrières CAP Maçon CAP Menuisier, fab. Men. mob. agencement CAP Monteur en installations sanitaires CAP Monteur en installations thermiques CAP Monteur en isolation therm. et acoustique CAP Peintre applicateur de revêtements CAP Serrurier-métallier
		CAP Ébéniste CAP Menuisier fab. men. Mob. agencement CAP Menuisier installateur
		CAP Installateur en froid et conditionnement d'air
TECHNICIEN FROID CONDITIONNEMENT AIR		/
TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE		
TECHNICIEN EN PROTHESE DENTAIRE		
INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIES RENOUVELABLES MAINTENANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	CAP Monteur en installations thermiques	
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	CAP Charpentier bois CAP Constructeur bois CAP Ébéniste CAP Menuisier, fab. men. mob. agencement CAP Menuisier installateur	
	CAP Aéronautique option structure CAP Découpage : opérateur régleur CAP mise en forme des matériaux CAP Outillages à découper et emboutir	
TECHNICIEN EN REALISATION DE PRODUITS MECANIQUES	CAP Employé technique de laboratoire	
TRAITEMENT DES MATERIAUX		
TRAVAUX PUBLICS	CAP Cond. d'engins de TP – carrières CAP Constructeur de rés. de canalisations TP CAP Constructeur de routes CAP Maçon CAP Maint. mat. op. mat. de constr. et de manut. CAP Menuisier fab. Men. mob. agencement CAP Menuisier installateur	

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL AGRICOLE	PRIORITE 1	PRIORITE 2
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	CAPA Jardinier paysagiste	2 ^{de} GT (et spécifiques)
CONDUITE ET GEST. DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	CAPA Métiers de l'agriculture	
LABORATOIRE CONTROLE QUALITE	CAP Employé technique de laboratoire	
PRODUCTIONS HORTICOLES	CAPA Métiers de l'agriculture	
SERVICE AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	CAPA Serv. aux pers. et vente en esp. rural	
TECHNICIEN CONSEIL VENTE ALIMENTATION	CAP Équipier polyvalent du commerce CAP Primeur CAPA Serv. aux pers. et vente en esp. rural	
TECHNICIEN CONSEIL VENTE UNIVERS JARDINERIE	CAP Fleuriste CAPA Serv. aux pers. et vente en esp. rural	

ANNEXE : VOIE GÉNÉRALE - 2^{DE} SPÉCIFIQUE

9-8

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL	SEINE-ET-MARNE	SEINE-SAINT-DENIS	VAL-DE-MARNE
CCDES CREATION CULTURE DESIGN'	André Malraux - Montereau-Fault-Yonne Le Gué à Tresmes - Congis/Thérouane	Eugénie Cotton - Montreuil	Adolphe Chérioux - Vitry-sur-Seine F. Mansart - St Maur-des-Fossés
EATDD ECOLOGIE AGRONOMIE ET TERRITOIRE DEVELOPPEMENT DURABLE	Bougainville - Brie Comte Robert La Bretonnière - Chailly en Brie	/	
STHR SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	Antonin Carême - Savigny le Temple Emilie du Châtelet - Serris Le Gué à Tresmes - Congis/Thérouane	François Rabelais - Dugny	Montaleau - Sucy-en-Brie

COORDONNEES DE L'ELEVE		LANGUE VIVANTE CONCERNEE	ETABLISSEMENT SOLLICITE
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		

CACHET DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

À transmettre à la DSDEN d'accueil

COORDONNEES DE L'ELEVE		ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE UN JUSTIFICATIF DOIT ETRE PRESENTE AU NOM DE L'UN DES REPRESENTANTS LEGAUX
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		
Nom :	Date de naissance : __ / __ / ____		
Prénom :	INE :		

CACHET DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :